

# Code vu du guidon

Circuler à vélo en toute sécurité  
avec la FUB

Ce code vu du guidon a été largement inspiré de celui de :  
- Muriel Sola-Ribeiro, de l'association Vélo-Cité Bordeaux  
- Evelyne Pinson, de l'association Avélo Rouen  
A noter : vous pourrez retrouver ces deux autres codes  
dans la partie « ressources ». Merci à elles !





1. Les vélos sont-ils bien positionnés sur la chaussée ?

- Oui
- Non



- Oui
- Non





## 2. Quelle photo représente une bande cyclable ?

- Photo de droite
- Photo de gauche



### 3. Le cycliste est-il bien placé ?

- Oui
- Non



## 4. L'automobiliste a-t-il le droit de doubler le cycliste ?

- Oui
- Non

### Le saviez-vous ?

Les cyclistes peuvent-ils rouler à deux ou plus de front en ville ?

Réponse : au maximum à deux de front





**5. Le cycliste traversant le passage piéton est-il en infraction ?**

- Oui
- Non

**Le saviez-vous ?**

Quelle amende pour la traversée à vélo sur un passage piéton ?

Réponse : 90 euros



**6. La cycliste a-t-elle le droit de rouler dans l'aire piétonne ?**

- Oui**
- Non**

**Dans l'aire piétonne, quelle est la vitesse maximale des véhicules ?**

- 15 km/h**
- 30 km/h**
- 6 km/h (allure du pas)**



7. Le cycliste peut-il emprunter cette voie ?

- Oui
- Non



Le piéton a-t-il le droit de marcher au milieu de la chaussée ?

- Oui
- Non





## 8. À quoi sert un sas vélo ?

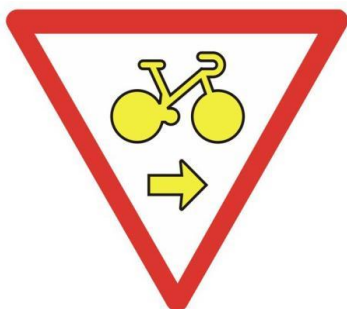
- ❑ À ne pas respirer les gaz d'échappement
- ❑ À démarrer devant les voitures
- ❑ À tourner à gauche en toute sécurité



## 9. Le cycliste a-t-il le droit de circuler dans ce sens ?

- Oui
- Non





**10. Au cédez le passage cycliste au feu, les vélos sont autorisés à passer le feu rouge pour tourner à droite :**

- Oui, dans tous les cas**
- Oui, après avoir cédé la priorité aux piétons**
- Non, jamais**

**Le saviez-vous ?**

Quelle amende pour avoir grillé un feu rouge à vélo ?

Réponse : 90 euros







## 11. Les cyclistes sont-ils autorisés dans les voies de bus ?

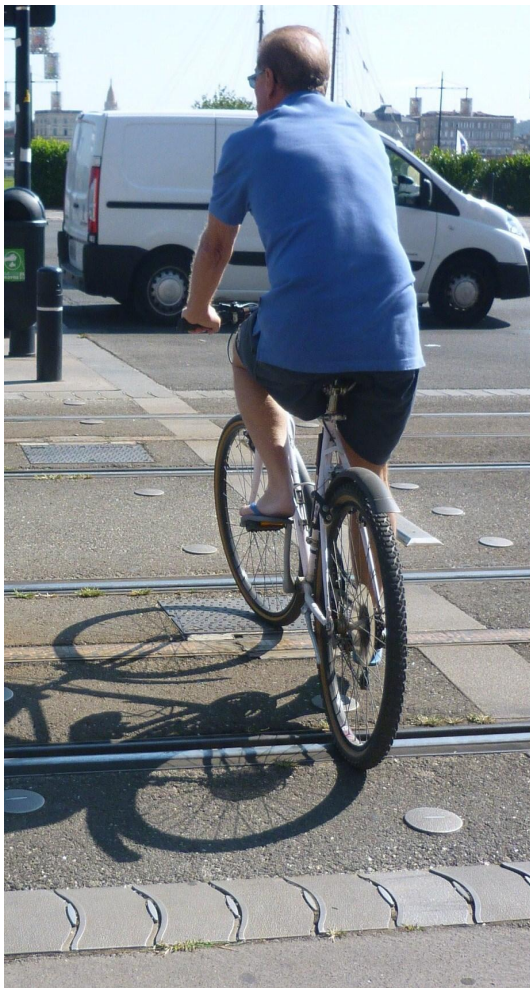
- Oui
- Non
- Oui, uniquement quand la ville l'a accepté par un arrêté municipal



## 12. Circulation sur la plateforme de tramway : que nous dit ce panneau ?

- seuls les vélos sont autorisés à rouler sur la voie de tram
- les voitures sont autorisées à rouler sur la voie de tram
- les voitures sont autorisées à rouler sur la voie de tram uniquement pour doubler





**13. Le cycliste est-il bien placé pour traverser la voie du tramway ?**

- Oui**
- Non**





## 14. Le cycliste est-il bien positionné dans le giratoire ?

- Oui
- Non



- Oui
- Non

- Oui
- Non



**15. Le conducteur du camion en mouvement voit-il le cycliste ?**

- Oui
- Non

**Où le cycliste doit-il se placer ?**

- Rester derrière
- Passer devant
- Se mettre sur le côté



## 16. Ces vélos sont-ils bien stationnés ?

- Oui
- Non





**17. Ce vélo peut-il circuler ainsi ?**

- Oui**
- Non**

**Le saviez-vous ?**

Quelle amende pour une absence de sonnette ou défaut d'éclairage sur le vélo ?

Réponse : 11 euros